

Annexe: Répartition entre les complexes hydroélectriques et accords avec d'autres participants à la réserve

Partie du contrat-cadre pour la participation à la réserve hydroélectrique obligatoire

Table des matières

Introduction	2
Propres quantités de réserve	2
Échanges avec d'autres RRHE	3
Quantités de réserve administrées pour des tiers	4
Exactitude des données et informations	4

Introduction

Le RRHE communique à l'ECom et à Swissgrid, jusqu'à l'échéance fixée par les valeurs-clés annuelles de l'ECom, la répartition de la quantité de RHE qu'elle administre entre les différents CHE ainsi que les éventuels échanges selon le chiffre 6.3 du contrat-cadre pour la participation à la réserve hydroélectrique obligatoire.

Cette communication se fait en remplissant **chaque année** le présent formulaire, qui doit être signé et envoyé par e-mail tant à info@elcom.admin.ch qu'à sdl-ausschreibung@swissgrid.ch.

Propres quantités de réserve

Il s'agit ici d'énumérer les quantités de réserve que le partenaire contractuel doit tenir à disposition conformément aux valeurs-clés annuelles de l'ECom et d'indiquer, par l'indication de l'Energy Identification Code (EIC) de l'unité de production ou de la SPP, dans quelle centrale électrique ainsi que dans quel lac d'accumulation la réserve est tenue à disposition. Seules sont autorisées les unités de production ou les SPP préqualifiées conformément à l'annexe «Conditions de préqualification».

EIC unité de production / SPP pour la mise en réserve	Désignation du lac d'accumulation	Quantité de réserve en MWh	Case à cocher Merci de laisser vide
Total des quantités de réserve propres			

Échanges avec d'autres RRHE

La quantité de réserve ou des parties de celle-ci peuvent être échangées entre les participants à la réserve ou les RRHE conformément au chiffre 6.2 du contrat-cadre pour la participation à la réserve hydroélectrique obligatoire. Si des accords ont été conclus à ce sujet, ils doivent être indiqués ici. Tous les échanges doivent figurer dans les tableaux ci-dessous, aussi bien lorsque le partenaire contractuel transfère une réserve à un autre RRHE que lorsque le partenaire contractuel reprend une réserve d'un autre RRHE.

Échanges remis

Nom du RRHE auquel les parties de réserve ont été remises	Quantité de réserve en MWh	Case à cocher Merci de laisser vide
Total des échanges remis		

Échanges repris

En indiquant l'Energy Identification Code (EIC) de l'unité de production ou de la SPP, il convient d'indiquer dans quelle centrale électrique ainsi que dans quel lac d'accumulation la réserve est tenue à disposition. Seules sont autorisées les unités de production ou les SPP préqualifiées conformément à l'annexe «Conditions de préqualification».

Nom du RRHE dont les parties de réserve ont été reprises	EIC unité de production / SPP pour la mise en réserve	Désignation du lac d'accumulation	Quantité mise en réserve en MWh	Case à cocher Merci de laisser vide
Total des échanges repris				

Quantités de réserve administrées pour des tiers

Il s'agit ici de lister les quantités de réserve administrées par le partenaire contractuel pour le compte de participants à la réserve conformément à l'annexe «Procuration du RRHE par le participant à la réserve» et d'indiquer, par l'indication de l'Energy Identification Code (EIC) de l'unité de production ou de la SPP, dans quelle centrale électrique ainsi que dans quel lac d'accumulation la réserve est tenue à disposition. Seules sont autorisées les unités de production ou les SPP préqualifiées conformément à l'annexe «Conditions de préqualification».

Nom du participant à la réserve pour lequel une quantité de réserve est administrée	EIC unité de production / SPP pour la mise en réserve	Désignation du lac d'accumulation	Quantité mise en réserve en MWh	Case à cocher Merci de laisser vide
Total des quantités de réserve administrées pour des tiers				

Exactitude des données et informations

Le RRHE confirme par la présente l'exhaustivité et l'exactitude des données pour la période de mise en réserve suivante: _____

Entreprise:

Lieu / date

Nom:
Fonction:

Nom:
Fonction: